



**Mairie d'AUBY**  
Attribution Acquisition de 2 véhicules 9 places  
Décision n° 2025/119/MP

Publié le 27 juin 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 Mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE relatif au marché " Acquisition de 2 véhicules 9 places " établi par le Service marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en lot unique dont le montant estimé est de 68 000.00 € HT

Vu la décision de l'administration du 13 mars 2025 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée ;

Vu la décision de l'administration du 28 mai 2025 abandonnant la procédure ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 16 juin 2025 à 12h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 13 octobre 2025 ;

Considérant que deux (2) offres sont parvenues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société NOUVEAUX GARAGES DOUAIISIENS pour un montant de :

**Montant de l'acquisition des 2 véhicules**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 59 932.84 €
- Montant TTC : 71 919,41 €

**Reprise véhicule CW-600-GX :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 166.67 €
- Montant TTC : 200.00 €

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2025 ;

**Mairie d'AUBY**  
Attribution Acquisition de 2 véhicules 9 places  
Décision n° 2025/119/MP

Le Maire,

**Décide**

**Article 1 :**

D'approuver le rapport d'analyse des offres

**Article 2 :**

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à la société NOUVEAUX GARAGES DOUAIISIENS pour un montant de :

**Montant de l'acquisition des 2 véhicules**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 59 932.84 €
- Montant TTC : 71 919,41 €

**Reprise véhicule CW-600-GX :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 166.67 €
- Montant TTC : 200.00 €

**Article 3 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département.  
Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le

Bernard CZECH,

Maire

